

**SYNDICAT DE GESTION DES BATIMENTS INTERCOMMUNAUX
DE SANCEY**

**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL SYNDICAL DU SGBI**

Séance du 25 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-cinq septembre, à 20 heures 00,

Le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil à la Mairie de SANCEY sous la présidence de M. Dominique ROUHIER, Président.

Présents : Yves BRAND, J.Antide CANTIN, Christiane COUR, J.François CUENOT, Guy DEFRASNE, Danièle DROMARD, Alvine GROSJEAN, Arnaud ISABEY, Eric NOIROT, Béatrice RENARD, Dominique ROUHIER

Absents et excusés : Noël BRAND a donné procuration à Arnaud ISABEY
Karine MANFROI a donné procuration à Béatrice RENARD
Frédéric CARTIER
Jean-Charles POUX

Secrétaire de séance : J.Antide CANTIN a été nommée secrétaire.

Le Président ouvre la séance à 20 h 00, procède à l'appel des délégués du Conseil Syndical.

Ordre du jour :

- 1- Désignation du secrétaire de séance
- 2- Approbation du dernier PV de séance : 19/06/2023
- 3- Patronage : Avenants lot 07-12-15
- 4- Patronage : DC4 Lot 16 sols souples PERRIN à CHEVALIER
- 5- Patronage : tarifs location
- 6- Travaux Eglise : autorisation lancement appel d'offres Architecte
- 7- Projet théâtre extérieur : autorisation étude de faisabilité
- 8- Cimetière : projet d'enherber entre les tombes du nouveau cimetière
- 9- Affaires diverses :
 - Point sur le lot 11 Electricité – Patronage
 - Point dossier BRULIN
 - Point location MTL/Collège Ste J.Antide

Ajout à l'ordre du jour :

10- Patronage : Avenant 3 : lot 09 – Entreprise FILIPUZZI : 290.00 € HT

Voté pour un avis favorable 13 voix

1-Désignation du secrétaire de séance :

Monsieur le Président propose Madame J.Antide CANTIN comme secrétaire de séance

Voté pour un avis favorable 13 voix

2-Approbation du dernier PV de séance :

Le Président rappelle les différents points traités lors de la séance précédente du 19 juin 2023. En l'absence d'observation, le compte rendu est approuvé, à l'unanimité des 13 membres présents et représentés.

3-Patronage : Avenants lot 07 – 12 – 15 - : DCS 2023_31

Le Président informe l'Assemblée que 3 lots font l'objet d'avenants comme suit :

Lot 07- Menuiserie intérieure : Entreprise GIRARD : Avenant n°5 : plus-value d'un montant de 1 367.50 € HT : balance financière des postes non réalisés du Marché et des travaux complémentaires (panneau sous-escalier, insertion de bandes antidérapantes, remplacement de poignées par des bâtons de maréchal)

Lot 12- Photovoltaïque : Entreprise ECOPART : Avenant n°1 : moins-value d'un montant de 3 891.89 € HT correspondant à la suppression location échafaudage

Lot 15- Terrassement – Aménagement extérieur : Entreprise LACOSTE : Avenant n°3 : plus-value d'un montant de 4 538.66 € HT : point financier au 10/09/23

L'exposé entendu, l'Assemblée approuve et valide à l'unanimité les avenants et autorise le Président à signer les devis correspondants et à poursuivre l'ensemble des démarches administratives et financières nécessaires pour mener à bien ce projet

Voté pour un avis favorable 13 voix

4-Patronage : DC4 Lot 16 sols souples PERRIN à CHEVALIER : DCS 2023_32

Monsieur Le Président informe l'assemblée que dans le cadre du marché de travaux concernant la rénovation du Patronage, le titulaire du lot 16 a présenté une déclaration de sous-traitance avec paiement direct comme suit :

Lot n°16 – Revêtement sols textiles : Entreprise SAS PERRIN – Rue de Brognard – 25600 VIEUX-CHARMONT - a présenté une déclaration de sous-traitance au profil de :

SAS CHEVALIER – Rue des Famards – 59810 LESQUIN en vue de lui confier la fourniture des matériaux de revêtement de sol spécifiques au chantier pour un montant de 12 274.02 € HT.

L'exposé entendu, l'Assemblée :

- Accepte à l'unanimité le sous-traitant proposé pour les travaux énoncés ci-dessus et valide les conditions de paiement
- Autorise le Président à signer la déclaration de sous-traitance et tous documents se rapportant à cette affaire.

Voté pour un avis favorable 13 voix

5-Patronage : tarifs location : DCS 2023_033

Le Président informe l'Assemblée que suite à l'avancement des travaux du Patronage, il y a lieu d'établir un contrat précisant les différentes modalités de location ainsi que les tarifs.

Pour ce faire, le Président propose la création d'une Commission comme suit :

- Dominique ROUHIER
- Arnaud ISABEY
- Christiane COUR
- Danièle DROMARD
- Alvine GROSJEAN
- Guy DEFASNE
- J.François CUENOT

L'exposé entendu, l'Assemblée approuve et valide à l'unanimité la Commission "Tarifs/Location Patronage" composée de :

- Dominique ROUHIER
- Arnaud ISABEY
- Christiane COUR
- Danièle DROMARD
- Alvine GROSJEAN
- Guy DEFASNE
- J.François CUENOT

pour étudier et établir le contrat de location et autorise le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier

Voté pour un avis favorable 13 voix

6-Travaux EGLISE : autorisation lancement appel d'offres Architecte : DCS 2023_034

Le SGBI souhaite engager des travaux de rénovation du Chœur de l'Eglise de Sancey

Pour ce faire, le Président demande l'autorisation de lancer un Appel d'Offres pour le choix de l'Architecte et de déposer des dossiers de demandes de subventions

Après échanges et débats, et après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité :

- Approuve le projet de rénover le Chœur de l'Eglise de Sancey,
- Autorise Monsieur Le Président à lancer l'Appel d'Offres pour le choix de l'Architecte, à déposer des dossiers de demandes de subventions et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Voté pour un avis favorable 13 voix

7-Projet aménagement d'un Amphithéâtre : autorisation étude de faisabilité : DCS 2023_035

Le SGBI souhaite engager des travaux d'aménagement d'un Amphithéâtre situé à côté du Patronage

Pour ce faire, un devis a été demandé à BDP Bureau du Paysage pour l'étude de faisabilité, devis d'un montant de 2 900.00 € HT.

Après échanges et débats, et après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité :

- Approuve le projet d'aménagement d'un Amphithéâtre à côté du Patronage à Sancey
- Approuve et valide le devis de BDP Bureau du Paysage d'un montant de 2 900.00 €
- Autorise Monsieur Le Président à lancer l'étude de faisabilité et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Voté pour un avis favorable 13 voix

8-Cimetière : projet d'enherber entre les tombes du nouveau cimetière :

Le Président propose à l'Assemblée d'enherber entre les tombes (les allées) du nouveau cimetière ; ces travaux seront à réaliser par les Agents Techniques de la Commune.

9- Patronage Avenant lot 09: DCS 2023_036

Le Président informe l'Assemblée que le lot 09 fait l'objet d'un avenant comme suit :

Lot 09- Chapes, carrelages : Entreprise FILIPUZZI : Avenant n°3 : plus-value d'un montant de 290.00 € HT correspondant à la fourniture et pose de deux miroirs.

L'exposé entendu, l'Assemblée approuve et valide à l'unanimité cet avenant et autorise le Président à signer le devis correspondant et à poursuivre l'ensemble des démarches administratives et financières nécessaires pour mener à bien ce projet.

Voté pour un avis favorable 13 voix

10- Affaires diverses :

Patronage :

- Point sur le lot 11 Electricité : le dernier courrier postal reçu ce jour de la SCP DAVAL-HERODIN propose d'arrêter la créance à 4 290.55 € HT
- Date prévisionnelle fin des travaux : fin novembre 2023 pour une ouverture début d'année 2024 après le passage des commissions de sécurité et d'accessibilité et la réception des rapports autorisant l'ouverture
- La demande du SGBI à la Région pour prolonger le calendrier de réalisation du projet a été acceptée (subvention LEADER)
- Merci à la Comcom pour le prêt de la moquette du gymnase pour protéger le sol de la scène pendant les travaux
- Réunion de la Commission "Tarifs/location Patronage" : lundi 09 octobre 2023 à 20h00 – Mairie

Visite SOCOTEC pour vérification accessibilité MTL et Eglise : OK avec quelques petits travaux à effectuer

Point dossier BRULIN : le dernier rapport d'expertise nous informe que la responsabilité du SGBI n'est pas démontrée, qu'il y a lieu d'archiver le dossier

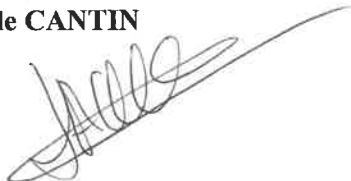
Point location cuisine et petite salle MTL/Collège Ste J.Antide : la convention établie en septembre 2019 pour 3 ans et prolongée par avenants de 2 ans, soit jusqu'en juillet 2024, devra être rallongée d'une année scolaire supplémentaire, soit 2024/2025.

Club du 3^{ème} âge : demande gratuité de la salle ; pour rappel la location est fixée à 150 € par année

**Aux Elus de Sancey, Rahon, et à Madame la Conseillère Départementale :
Samedi 14 octobre 2023 – 09h00 : Visite Patronage, Eglise, Cure**

Fin de séance : 21h20

**La Secrétaire
J.Antide CANTIN**



**Le Président
Dominique ROUBIER
de SANCEY**

